

Collège UPCOM
COTISATION ANNUELLE 2018

Centres de Formation - Marques - Distributeurs
Entreprises individuelles et Auto Entrepreneurs

En adhérent à l'UPB Collège UPCOM, je m'engage à respecter : la Charte ci-jointe signée et de suivre volontairement la Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soins de beauté et Bien-être » qui définit les actes réalisables par les stylistes/prothésistes ongulaires et stylistes de cils, et les locaux professionnels où les soins sont prodigués. Elle délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène.

Nom _____ Prénom _____

Raison Sociale _____

Adresse _____

CP / / / / / / / Ville _____

Téléphone / / / / / / / / / / / / / / / / / Portable / / / / / / / / / / / / / / / / /

Champs obligatoires à remplir

Courriel (1) _____ @ _____

Le type d'entreprise : Artisanal EURL SARL SA SAS EI Auto Entrepreneur autre _____

N° Siret : _____ Code A.P.E : _____

Date de création de l'entreprise : _____ Total du Nombre de salariés au 31/12/2017 : _____

Dont le nombre de contrats de Professionnalisation _____ Nombre d'apprentis : _____

Avez-vous une assurance Responsabilité civile Professionnelle (RC PRO) OUI NON

Si oui Nom de votre compagnie d'assurance _____

Merci de mettre une croix dans chacune des activités pratiquées

ACTIVITÉ PRINCIPALE : Institut Centre de Stylisme Ongulaire Centre de Beauté du Regard

Autre, Précisez : _____

A RETOURNER par courrier simple à l'UPB
Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être
Bureaux administratifs/Adhésions : 5bis passage Geffroy-Didelot 75017 Paris

Tél. + 33 (0)6 47 55 07 72 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/UPB/>

Siège social 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Syndicat professionnel loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 - APE : 9411Z - SIRET 823 428 586 00015

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

Collège UPCOM
COTISATION ANNUELLE 2018

Centres de Formation - Marques - Distributeurs
Entreprises individuelles et Auto Entrepreneurs

PRESTATIONS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

- Soins de Manucurie Soins de Beauté des Pieds Pose de Vernis Semi Permanent Prothésie Ongulaire
 Nail Art Maquillage Beauté du Regard Extension de Cils Volume Russe
 Restructuration des sourcils Epilation Dermo-Pigmentation Maquillage Semi Permanent

Autres, Précisez : _____

LES PRINCIPALES MARQUES AVEC LESQUELLES VOUS TRAVAILLEZ :

Marques de Cosmétique

- ALESSANDRO ATELIER MAQUILLAGE ESSIE L'ONGLERIE MAGNETIC MAVALA MISENCILS
 OPI PBI PEGGY SAGE PERRON RIGOT PRONAILS REVLON CND SUPERNAILS

Autres, Précisez : _____

Autres, Précisez : _____

MONTANT DE VOTRE COTISATION 2018 Net de taxe

TVA non applicable – Article 261 du CG - Cotisation déductible des frais généraux

- 1 000€ Marques avec son centre de formation intégré**
- 500€ par Centre de formation indépendant à multiplier par le nombre**
500€ X _____ = _____ €
- 180€ Entreprise individuelle**
- 100€ pour le statut d'Auto-Entrepreneur**
- 250€ Distributeur de Marques**

Paiement par chèque à l'ordre d'UPB

Banque : _____ N° de chèque : _____

Fait, à _____ Le _____

A RETOURNER par courrier simple à l'UPB
Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être
Bureaux administratifs/Adhésions : 5bis passage Geffroy-Didelot 75017 Paris

Tél. + 33 (0)6 47 55 07 72 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/UPB/>

Siège social 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Syndicat professionnel loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 - APE : 9411Z - SIRET 823 428 586 00015

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.

Collège UPCOM
COTISATION ANNUELLE 2018

Centres de Formation - Marques - Distributeurs
Entreprises individuelles et Auto Entrepreneurs

☐ Paiement par virement bancaire à l'ordre de l'UPB (Union des Professionnels de la Beauté)

Domiciliation: SG PARIS ST HONORE (03031) 74 RUE FBG ST-HONORE 75008 PARIS

RÉFÉRENCE BANCAIRE

Code banque : 30003 Code guichet : 03031 N° compte : 00050102498 Clé RIB : 94

IBAN: FR76 3000 3030 3100 0501 0249 894

BIC-ADRESSE SWIFT: SOGEFRPP

(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à l'UPB siège : 14 rue du Faubourg St Honoré 75008 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Fait à _____ le _____

Signature

Tampon obligatoire de votre entreprise

A RETOURNER par courrier simple à l'UPB
Union des Professionnels de la Beauté et du Bien-être
Bureaux administratifs/Adhésions : 5bis passage Geffroy-Didelot 75017 Paris

Tél. + 33 (0)6 47 55 07 72 E-mail : upb@upb-france.fr Site : <http://www.cnep-france.fr/UPB/>

Siège social 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Syndicat professionnel loi 1884 - immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 - APE : 9411Z - SIRET 823 428 586 00015

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P.



Charte de l'adhérent U P B

Adoptée par le conseil d'administration de l'UPCOM le 4 février 2011

Collège Institut - Collège Spa - Collège UPCOM

En application des statuts de l'UPB collège Institut, collège Spa, collège UPCOM, adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 28 Novembre 2014, peuvent adhérer :

- Les professionnels de la vente et de la distribution des produits et matériels des cils, des ongles, du maquillage, du maquillage semi permanent et de l'embellissement de la personne,
- Les prestataires de formation et les entreprises qui ont pour vocation de développer ce type d'activités,
- Les entreprises dont l'activité principale est la prestation de pose de cils, d'ongles, d'extension d'ongles, de maquillage, de maquillage semi permanent et plus généralement de l'embellissement de la personne.

Tout adhérent UPB collège Institut, collège Spa, collège UPCOM s'engage en application de l'article 9 des statuts à :

- participer régulièrement à tous les travaux en assistant aux assemblées et réunions,
- soutenir en toutes circonstances les positions prises par le Syndicat,
- adresser au Syndicat toute information utile à l'intérêt commun de la Profession,
- payer sa cotisation annuelle et les contributions exceptionnelles au Syndicat.

Tout adhérent UPB collège Institut, collège Spa, collège UPCOM s'engage en outre à :

- Utiliser ou commercialiser des produits respectant le Règlement Cosmétique Européen,
- Détenir les fiches techniques d'information des produits utilisés.
- Respecter la réglementation française sur l'information et la protection du consommateur.
- Engager obligatoirement du personnel titulaire d'un diplôme d'Etat de la branche esthétique parfumerie ou d'un titre homologué pour assurer les soins de beauté et de bien-être manuels et/ou appareillés
- **Avoir contracté une assurance RC PRO couvrant l'ensemble des prestations réalisées dans l'entreprise, y compris les exclusions de l'arrêté de 1962, si nécessaire.**

Tout prestataire de formation entrant dans le champ de compétences de UPB collège Institut, collège Spa, collège UPCOM s'engage à :

- disposer d'un local adapté réservé à la formation,
- respecter les obligations légales en matière de formation professionnelle,
- disposer de supports (ou livrets) de formation pour les stagiaires pour chacune des formations dispensées,
- dispenser les formations conformes au programme UPB **collège Institut, collège Spa, collège UPCOM**

A NOUS RETOURNER UPB

Bureaux administratifs : 5bis, passage Geffroy-Didelot 75017 Paris

Tél. 06 47 55 07 72 - E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel Loi 1884- immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 N° SIREN 823 428 586

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

Site : <http://www.cnep-france.fr/UPB/qui-sommes-nous/>



Charte de l'adhérent U P B

Adoptée par le conseil d'administration de l'UPCOM le 4 février 2011

Collège Institut - Collège Spa - Collège UPCOM

- Utiliser des produits professionnels conformes au règlement esthétique européen.
Toute entreprise dont l'activité principale est la prestation de pose de cils, d'ongles, d'extension d'ongles, de maquillage, de maquillage semi permanent et plus généralement de l'embellissement de la personne s'engage à :
- Respecter le programme de formation UPB collège UPCOM de niveau I. **conforme à la Norme AFNOR Référence XP X50-831-1 « Soin de beauté et Bien-être »** qui définit les actes réalisables par un(e) esthéticien(ne) et les locaux professionnels où les soins sont prodigués. Elle délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène.
Disposer d'un espace de travail répondant aux règles en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'accueil.
- **Pour le SPA la Norme AFNOR NF X 50-843**, avec un double objectif :
Contribuer à la professionnalisation de ces espaces de travail et garantir aux consommateurs des soins et des produits de qualité délivrés par un personnel compétent.

Validité de la Charte

Elle se renouvelle **obligatoirement en début de chaque année calendaire avec la cotisation annuelle.**

Votre Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

tampon de l'entreprise obligatoire

Nom.....Prénom.....

Nom de l'Entreprise.....

Adresse.....

Code Postal :.....Ville :.....

Téléphone :Mobile :

E-mail :@.....

A NOUS RETOURNER UPB

Bureaux administratifs : 5bis, passage Geffroy-Didelot 75017 Paris

Tél. 06 47 55 07 72 - E-mail : upb@upb-france.fr

Syndicat professionnel Loi 1884- immatriculé à la Préfecture de Paris sous le numéro 20590 N° SIREN 823 428 586

Siège : 14, Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Membre de la Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie C.N.E.P

Site : <http://www.cnep-france.fr/UPB/qui-sommes-nous/>